

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

MINISTÈRE
DU CONSEIL EXÉCUTIF

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

MINISTÈRE

DU CONSEIL EXÉCUTIF

Cette publication a été réalisée par la Direction du soutien à la performance organisationnelle du Ministère du Conseil exécutif en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne. Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif à l'adresse courriel : communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-2001
Télécopieur : 418 643-3006
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : quebec.ca

Dépôt légal – Septembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-87668-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-87667-0 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2020

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère du Conseil exécutif pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, et ce, conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'administration publique.

Dès le départ, notre gouvernement a fait de l'efficacité de l'État une priorité et s'est donné comme objectif d'optimiser l'application du cadre de gestion axée sur les résultats. Dans ce contexte, nous avons déposé le Plan stratégique 2019-2023, orienté plus particulièrement sur la qualité des services offerts à la population et sur la performance de l'administration publique.

Le présent rapport démontre que, pour la première année de ce plan stratégique, le Ministère a enregistré une belle performance au regard des cibles qu'il s'était fixées. De plus, il a contribué à la lutte contre la pandémie du coronavirus (COVID-19) en concourant à la gestion de la crise et en coordonnant l'action gouvernementale ainsi que la communication des informations à la population, notamment en matière d'accès aux services et aux différents programmes d'aide dans le contexte de l'urgence sanitaire.

Ces réalisations ont été possibles grâce à l'engagement des employées et des employés du Ministère, qui ont assuré avec compétence et agilité une prestation de services de grande qualité. Je tiens à les remercier et je sais que je peux compter sur leur appui pour relever tous les défis à venir et faire ainsi du Québec une société plus prospère et plus équitable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Legault

Québec, le 25 septembre 2020

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF



Monsieur François Legault

Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère du Conseil exécutif pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2020.

Ce rapport rend compte aux parlementaires et à la population du Québec des résultats obtenus par le Ministère au terme de la première année de son Plan stratégique 2019-2023. Il expose également la réalisation de ses engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens, dans son Plan d'action de développement durable 2016-2020 et dans son Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020. De plus, il présente les ressources utilisées pour atteindre ses objectifs.

Dans son Plan stratégique 2019-2023, le Ministère s'est engagé sur des objectifs clairs et mesurables. Les résultats présentés dans ce rapport démontrent la mobilisation et l'engagement de nos équipes pour y parvenir.

Par ailleurs, le Ministère a mobilisé des efforts importants afin de soutenir le gouvernement dans la gestion de la pandémie du coronavirus (COVID-19). Nos équipes ont, encore une fois, rendu une prestation de qualité et ont su s'adapter rapidement aux changements, ce qui a permis au Ministère de poursuivre efficacement sa mission envers le gouvernement. Je suis particulièrement fier de leurs réalisations et leur exprime toute ma reconnaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Yves Ouellet

Québec, le 21 septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Chiffres clés	11
2. LES RÉSULTATS	12
2.1 Plan stratégique	12
2.2 Déclaration de services aux citoyens	30
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	31
3.1 Utilisation des ressources humaines	31
3.2 Utilisation des ressources financières	33
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	34
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	35
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	35
4.2 Développement durable	36
4.3 Occupation et vitalité des territoires	42
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	45
4.5 Accès à l'égalité en emploi	45
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	50
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	51
4.8 Égalité entre les femmes et les hommes	52
4.9 Lois et règlements	53
5. LISTE DES TABLEAUX	56

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs du Ministère ;
- présente les résultats atteints au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2019-2023, le Plan d'action de développement durable 2016-2020 et le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020 ;
- présente les engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Yves Ouellet

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Yves Ouellet

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

Carl Dupont, CPA, CMA
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, le 18 septembre 2020

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

Vision

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

Valeurs

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

Enjeux

- Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale
- Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Préoccupations à l'égard du développement durable



Le Ministère accorde une importance au développement durable et s'inspire des principes définis dans la Loi sur le développement durable.

Structure de gouvernance

Le Comité de gouvernance soutient et conseille le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans l'exercice de sa responsabilité à l'égard des orientations stratégiques, de la gestion et de la surveillance globale du Ministère.

Le Comité de vérification, quant à lui, assiste le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif en lui donnant des conseils indépendants et objectifs relativement à ses responsabilités en ce qui a trait à la gestion des risques, à la gouvernance, à la conformité des opérations et des processus de contrôle et de reddition de comptes du Ministère.

Structure administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, [le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État](#). À ce titre, il est le supérieur hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec.

Le secrétaire général a pour mandat d'assurer le secrétariat du Conseil des ministres. Il établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor. Il coordonne les travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale. Il est aussi responsable du Greffe du Conseil exécutif, lequel est notamment chargé du traitement des projets de décret qui doivent être adoptés par le Conseil des ministres.

Dans l'exercice de ses fonctions, le secrétaire général est assisté de secrétariats ayant un rôle d'analyse, de conseil, de coordination ainsi que de soutien à la prise de décision gouvernementale :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Le Ministère inclut aussi des secrétariats de mission qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le **Secrétariat à la jeunesse** conseille le gouvernement et assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités, en assurant la coordination interministérielle et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse. De plus, il finance la plupart des interventions de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures ;
- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient la ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner

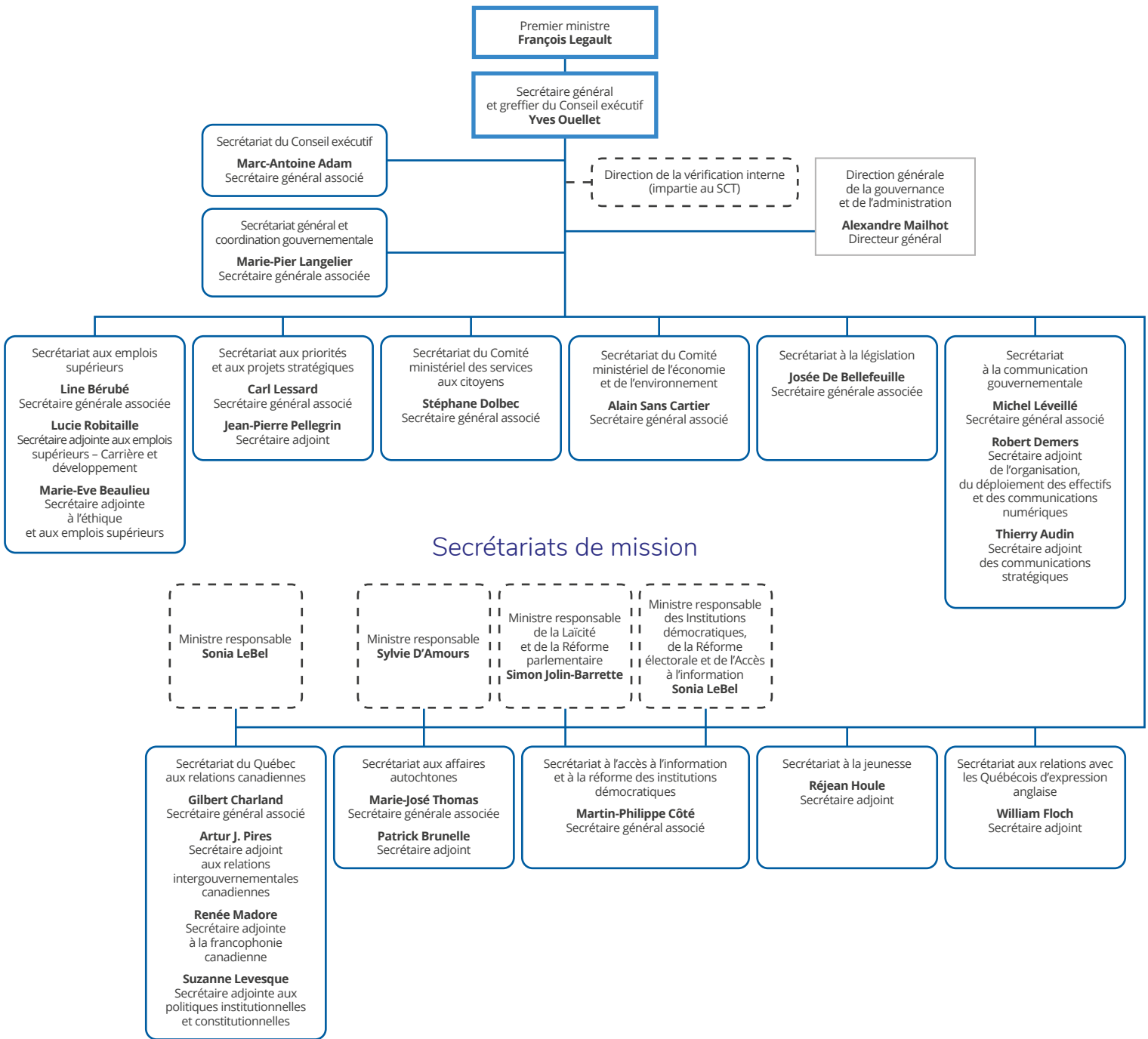
l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Il soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada ;

- le **Secrétariat aux affaires autochtones** assiste la ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;
- le **Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques** assiste la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, notamment pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques québécoises, plus particulièrement du cadre électoral. Il soutient également la ministre dans l'élaboration des orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions ainsi que dans la modification, la bonification et la promotion des lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Le Secrétariat assiste aussi le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire dans les mesures relatives à la laïcité de l'État et à la réforme parlementaire ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise** assiste le premier ministre, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés.

Tous ces secrétariats agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2020



La structure administrative détaillée et à jour du Ministère peut être consultée sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca).

1.2 Chiffres clés

Chiffres clés	Description
1 188	Effectif du Ministère
491,6 M\$	Dépenses du Ministère
796	Dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement
486	Ententes et conventions d'aide financière conclues
639	Initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, d'affaires autochtones, d'action jeunesse et de relations avec les Québécois d'expression anglaise
1 766	Activités de relations publiques

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au Plan stratégique

Sommaire des résultats de 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 :

Soutenir efficacement le processus décisionnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
1.1 Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	70 %	92 % Atteint	15
1.2 Assurer une relève compétente pour les emplois supérieurs	1.2.1 Pourcentage des personnes participantes au Programme de relève, au 1 ^{er} avril, qui ont été nommées à des postes de la haute fonction publique au cours de l'année qui se termine au 31 mars suivant (valeur de départ 2018-2019 : 40 %)	45 %	35 % Non atteint	20

Orientation 2 :

Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public (valeur de départ 2018-2019 : 45 %)	Réduction de 5 % par rapport aux résultats de 2018-2019	41 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteint	23

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.2 Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	Publication d'un cadre normatif concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires	Cadre normatif publié Atteint	23

Orientation 3 :
Renforcer les relations avec les partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
3.1 Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	3.1.1 Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	65 %	95,5 % Atteint	24
3.2 Contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces et les territoires	3.2.1 Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada (valeur de départ 2018-2019 : 160 entreprises appuyées)	10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	110 % par rapport aux résultats de 2018-2019 (336 entreprises appuyées) Atteint	25
3.3 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes	3.3.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes	76 %	85 % Atteint	25
3.4 Améliorer l'offre de service en matière de francophonie canadienne	3.4.1 Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets	72 %	72 % Atteint	26

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
3.5 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	3.5.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	60 %	79 % Atteint	27

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 :

Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Page
4.1 Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère	4.1.1 Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées (valeur de départ 2018-2019 : 193 063 jeunes)	3 % par rapport aux résultats de 2018-2019	11 % par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteint	28
4.2 Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	4.2.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone ¹	180	206 Atteint	28
4.3 Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	4.3.1 Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise (valeur de départ 2018-2019 : 20 nouveaux services)	60 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	65 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019 Atteint	29

1. Incluant les emplois consolidés.

Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : OPTIMISATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

OBJECTIF 1.1 : CONTRIBUER À LA PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres est le principal organe décisionnel du gouvernement du Québec et a notamment pour fonction de définir les principales orientations gouvernementales. Le Ministère soutient le Conseil des ministres dans ses activités, en assurant le traitement des dossiers qui lui sont soumis, en réalisant des analyses qui servent d'outils d'aide à la décision et en veillant à la tenue des séances.

Indicateur 1.1.1 : Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	70 %	73 %	76 %	79 %
Résultats	92 % Atteint	-	-	-

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère a mesuré la satisfaction des membres du Conseil des ministres à l'égard des services reçus dans le cadre du processus décisionnel. Ces membres se sont déclarés satisfaits dans une proportion de 92 % à l'égard du soutien reçu du Ministère. Les commentaires recueillis permettront au Ministère de répondre de façon encore plus précise aux attentes des membres du Conseil des ministres.

Par ailleurs, en 2019-2020, le Conseil des ministres a tenu 63 rencontres, à la suite desquelles ont été pris 1 331 décrets de même que 138 décisions. Au cours de cette période, 1 589 dossiers ont été présentés au Conseil des ministres, dont 51 relatifs à des projets de loi, 58 à des projets de règlement et 80 mémoires portant sur d'autres matières.

Autres résultats en matière de soutien à la prise de décision

Soutien aux comités ministériels permanents

Le Ministère soutient trois comités ministériels permanents. Il s'agit du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement, du Comité ministériel des services aux citoyens et du Comité de législation. À cet effet, le Ministère est chargé d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis

au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions sont préparées à l'intention des membres des comités ministériels ainsi que du Conseil des ministres.

Comité ministériel de l'économie et de l'environnement

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'économie, de l'innovation, des relations internationales, de la francophonie, des finances, de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de l'immigration, de la francisation, de l'intégration, de la langue française, de la laïcité de l'État, de la réforme parlementaire, de l'agriculture, des pêcheries, de l'alimentation, de l'énergie, des ressources naturelles, des forêts, de la faune, des parcs, du travail, de l'emploi, de la solidarité sociale, du tourisme, des affaires autochtones, du développement économique régional ainsi qu'en ce qui concerne le développement économique, les petites et moyennes entreprises, le commerce international, la recherche, la science, le revenu, la retraite, l'allègement réglementaire, la Métropole et la région de Montréal, le développement durable et les affaires nordiques.

En 2019-2020, le Comité s'est réuni à 38 reprises et a formulé 116 recommandations.

Comité ministériel des services aux citoyens

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel des services aux citoyens a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de la justice, des relations canadiennes, de la francophonie canadienne, des institutions démocratiques, de la réforme électorale, de l'accès à l'information, des transports, de la sécurité publique, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé, des services sociaux, de l'administration gouvernementale, des aînés, des proches aidants, de la famille, des affaires municipales, de l'habitation, de la culture, des communications, du loisir, du sport, de la condition féminine, de l'informatisation du réseau de la santé, de la protection de la jeunesse et de l'enfance, de la transformation numérique gouvernementale ainsi qu'en ce qui concerne les droits de la personne, la protection des renseignements personnels, l'enfance, la jeunesse, les relations avec les Québécois d'expression anglaise, l'occupation du territoire, le bâtiment, la capitale nationale et les affaires maritimes.

En 2019-2020, le Comité s'est réuni à 38 reprises et a formulé 168 recommandations.

Ensemble, le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement et le Comité ministériel des services aux citoyens ont traité 796 dossiers.

Comité de législation

Le Ministère a contribué à la réalisation du mandat du Comité de législation. Ce dernier assure, notamment, la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou d'amendements à un projet de loi que le gouvernement entend présenter à l'Assemblée nationale. Le Ministère a soutenu le Comité dans l'examen :

- de 35 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- d'amendements devant être apportés à 15 projets de loi déjà présentés et nécessitant une décision du Comité.

En 2019-2020, le Comité de législation a tenu 23 réunions et rendu 53 décisions.

Mise en œuvre des priorités gouvernementales

Le Ministère a coordonné la mise en œuvre des priorités d'action du gouvernement. Il en a assuré le suivi, notamment en ce qui concerne les orientations, la planification, la concertation interministérielle et les résultats.

De plus, le Ministère a contribué aux exercices de planification gouvernementale. En collaboration avec les ministères concernés, il a également participé à l'élaboration de politiques publiques et de documents de reddition de comptes.

Le Ministère a aussi coordonné ou pris part à d'autres mandats stratégiques de diverses natures, incluant la gestion de la pandémie du coronavirus (COVID-19).

Par ailleurs, le Ministère a offert son soutien au secrétaire général et greffier du Conseil exécutif et au Cabinet du premier ministre, notamment par l'analyse, le conseil stratégique et la coordination des dossiers de l'État ainsi que par l'appui en contenus dans la gestion des enjeux de l'actualité, conjointement avec les ministères concernés.

En 2019-2020, le Ministère a aussi travaillé sur certains dossiers majeurs :

- il a participé activement aux travaux qui ont mené à l'adoption du projet de loi sur la laïcité de l'État, le 16 juin 2019. Depuis, il appuie le Procureur général du Québec concernant les contestations de la Loi sur la laïcité de l'État devant les tribunaux. Le Ministère a également produit un cadre d'analyse et des analyses particulières pour guider certains ministères quant à l'application de cette loi dans leurs champs d'action respectifs ;
- il a procédé à la rédaction des documents (mémoire, projet de loi, analyses, etc.) qui ont mené à la présentation, à l'Assemblée nationale, le 25 septembre 2019, du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin ;
- il a rédigé un cahier de propositions qui serviront de point de départ aux discussions à l'Assemblée nationale entre les différents groupes parlementaires afin d'aller de l'avant avec une réforme parlementaire. Ce cahier a été déposé le 20 février 2020.

Par ailleurs, le Ministère a reçu le mandat d'optimiser le processus de diffusion des agendas des membres du Conseil des ministres. Cette optimisation a permis d'uniformiser les informations sur les activités publiques et les rencontres avec des acteurs non gouvernementaux ainsi que d'assurer la diffusion en temps opportun sur le site [Pour un gouvernement transparent](#). Le Ministère a aussi publié le *Guide pour la planification d'une démarche de participation publique*, en mars 2020.

Relations canadiennes

Le Ministère a le mandat de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et à l'intégrité de ses institutions, ainsi qu'à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada.

Dans ce contexte, le Ministère a été au cœur de la signature de 70 ententes intergouvernementales, incluant une entente historique, finalisée le 22 mai 2019, sur le processus de nomination des juges du Québec à la Cour suprême du Canada. Cette entente reflète la spécificité de la nation québécoise et prend en compte sa tradition juridique distincte. Elle a permis, pour la première fois, une participation significative et concrète du gouvernement du Québec au choix de l'un des trois juges du Québec à la Cour suprême.

En 2019-2020, le Ministère a également été associé à la conclusion de 204 ententes entre un organisme public, municipal ou scolaire québécois, d'une part, et un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou un organisme public fédéral, d'autre part. Dans un souci d'allègement administratif, le Ministère a aussi contribué à l'adoption de 17 décrets, qui ont permis d'exclure certaines ententes de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Le Ministère a poursuivi ses actions visant à renforcer la cohérence de l'action gouvernementale québécoise en matière de relations intergouvernementales canadiennes, notamment par l'intermédiaire du Réseau des responsables des unités de relations canadiennes. Huit séances d'information ont été organisées auprès de neuf ministères et organismes. De plus, le Ministère a participé activement à 58 réunions intergouvernementales aux niveaux ministériel et sous-ministériel ainsi qu'à deux rencontres du Conseil de la fédération. Il a également participé à 60 téléconférences réunissant d'autres gouvernements au Canada concernant la pandémie du coronavirus (COVID-19).

Par ailleurs, le Ministère a procédé à l'analyse des projets de loi fédéraux à incidences intergouvernementales ainsi que de décisions de la Cour suprême du Canada en matière constitutionnelle et a poursuivi la consolidation de son mandat de veille et de réflexion stratégiques en soutien à la prise de décision ministérielle et du premier ministre.

Le Ministère et les Bureaux du Québec au Canada ont, quant à eux, organisé 12 missions ministérielles sur le territoire canadien. Les Bureaux du Québec ont aussi poursuivi leur action en collaboration avec les communautés francophones et acadiennes par diverses activités de promotion et de réseautage, notamment lors du Congrès mondial acadien. Pour le réseau de représentation du Québec au Canada, l'année 2019-2020 s'est démarquée avec l'ouverture du Bureau du Québec à Ottawa et d'une antenne économique à Halifax.

Coordination de la communication gouvernementale

Relations publiques

Le Ministère a contribué à la réalisation d'activités de communication gouvernementale jugées prioritaires, notamment celles portant sur les mesures du Budget 2019-2020, l'économie du Québec, l'accès aux soins de santé et aux services sociaux de première ligne ainsi que sur la situation entourant la pandémie du coronavirus (COVID-19).

Conformément à son mandat de coordination des communications gouvernementales, le Ministère a assuré entre autres :

- le traitement de 229 demandes d'avis de pertinence, de 9 addendas, de 4 avis de transfert et de 415 projets de communication ;
- la coordination de 1 766 activités publiques gouvernementales ;

- la supervision et la coordination des travaux d'une équipe projet en communication : la promotion des métiers et des professions d'avenir ;
- la direction ou la participation à quatre comités portant sur :
 - la revitalisation de l'est de Montréal,
 - la promotion d'Entreprise Québec,
 - le comité sur les communications régionales,
 - le comité sur la visibilité gouvernementale ;
- la supervision de la participation gouvernementale et de la visibilité accordée au gouvernement du Québec lors de 161 activités publiques ;
- l'application d'une image gouvernementale unifiée.

Communications numériques

En ce qui concerne la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web, plusieurs travaux ont été accomplis, notamment :

- la mise en ligne de plus de 1 000 nouvelles pages de contenu dans Quebec.ca, le site officiel du gouvernement du Québec ;
- la production de contenus exclusifs pour les comptes de médias sociaux officiels du gouvernement du Québec (268 messages publiés et 15 164 messages traités dans Facebook ainsi que 336 messages publiés et 8 756 messages traités dans Twitter) ;
- la poursuite des travaux concernant la salle de nouvelles gouvernementales.

Afin que les travaux concernant les sites Web gouvernementaux soient faits selon les orientations de la Stratégie, un moratoire a été maintenu sur tout projet de développement ou de refonte de ces sites. En 2019-2020, le Ministère a analysé et traité 16 demandes de dérogation et 12 demandes d'ouverture de comptes de médias sociaux provenant des ministères et organismes.

Ordre national du Québec

En 2019-2020, le Ministère a mené des activités de nomination et de décoration portant sur l'un des trois grades de l'Ordre national du Québec (chevalier, officier, grand officier) pour, d'une part, des citoyennes et citoyens québécois méritants et, d'autre part, une personnalité étrangère qui a reçu une distinction honorifique.

À l'hôtel du Parlement, le premier ministre a décoré le :

- 6 mai 2019, une personnalité étrangère, lors d'une cérémonie spéciale de remise des insignes de l'Ordre national du Québec ;
- 20 juin 2019, une trentaine de récipiendaires, lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes de l'Ordre national du Québec.

En prévision des nominations de 2020, un appel public de candidatures s'est déroulé du 9 septembre au 1^{er} novembre 2019. À la suite de cet appel, le Conseil de l'Ordre national du Québec a évalué l'ensemble des candidatures ; ce processus s'est terminé en avril 2020.

OBJECTIF 1.2 :
ASSURER UNE RELÈVE COMPÉTENTE POUR LES EMPLOIS SUPÉRIEURS

Le Ministère conseille et soutient le gouvernement en matière de gestion des emplois supérieurs. Il contribue à la formation de la relève, à la sélection des candidates et candidats qualifiés, au développement des compétences et à la reconnaissance de la performance des titulaires d'un emploi supérieur.

Indicateur 1.2.1 : Pourcentage des personnes participantes au Programme de relève, au 1^{er} avril, qui ont été nommées à des postes de la haute fonction publique au cours de l'année qui se termine au 31 mars suivant

Le Programme de relève de la haute fonction publique vise à repérer des personnes qualifiées qui répondent au profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et de les accompagner dans leur développement professionnel.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	45 % ²	50 %	55 %	60 %
Résultats	35 % Non atteint	-	-	-

Au 1^{er} avril 2019, il y avait 23 personnes participantes au Programme de relève de la haute fonction publique. De ce nombre, huit personnes (35 %) ont été nommées à des postes de la haute fonction publique en 2019-2020. Toutefois, si l'on comptabilise les personnes candidates admises au programme, en cours d'année, qui ont été nommées en 2019-2020, ce nombre s'élève à onze. Le programme s'est donc avéré une source de choix pour le recrutement de personnes qualifiées compétentes.

Depuis 2006, ce sont 189 personnes qui ont été inscrites à ce programme, parmi lesquelles 119 ont été nommées et sont entrées en fonction. De ces candidatures, 41,3 % sont des femmes et 58,7 % sont des hommes. L'âge moyen des personnes inscrites au 31 mars 2020 s'établit à 49 ans.

De plus, au cours de l'année, le Ministère a élaboré et mis en place le Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant. Quatre personnes ont été sélectionnées pour y participer.

2. La mesure de départ de 2018-2019 est estimée à 40 %.

Tableau 1 - Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève de la haute fonction publique 2019-2020

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participations
Session d'accueil de la relève de la haute fonction publique	1	18
Atelier-rencontre avec les supérieurs de la relève de la haute fonction publique	1	17
Rencontre annuelle de la relève de la haute fonction publique	1	10
Rencontres interactives (échanges sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale)	5	53
Lancement du Programme de relève pour la fonction de premier dirigeant – 2020	1	9

Activités complémentaires en gestion des emplois supérieurs

Programme de mentorat

Un programme de mentorat est offert aux personnes désignées comme relèves de la haute fonction publique ainsi qu'aux nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur. Au total, 384 dyades mentors-mentorés ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

Tableau 2 - Programme de mentorat 2019-2020, dyades mentors-mentorés

	Formées en 2019-2020	Actives au 31 mars 2020
Nombre de dyades mentors-mentorés	15	37

Activités d'intégration et de développement

Les nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur bénéficient d'activités d'intégration afin de les sensibiliser aux diverses facettes de leur rôle et de l'environnement dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions. En 2019-2020, 16 activités d'intégration ont eu lieu, pour un total de 86 participations.

Le Ministère offre également aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de développement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certaines activités et certains services sont aussi offerts aux personnes désignées comme relèves de la haute fonction publique.

Cercle de la haute fonction publique

Cette activité vise à enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, à faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations ainsi qu'à favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés à leurs mandats.

En 2019-2020, 5 activités ont été offertes et 588 personnes y ont participé.

Rencontres de la haute fonction publique

Ces rencontres permettent aux titulaires d'un emploi supérieur d'échanger avec le premier ministre ainsi que le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif sur les orientations et les priorités gouvernementales. En 2019-2020, une rencontre a regroupé 266 personnes, dont 238 titulaires d'un emploi supérieur et 14 participantes et participants au Programme de relève de la haute fonction publique.

Séminaires et autres activités de perfectionnement

Ces activités visent le développement et la mise à niveau des compétences des titulaires d'un emploi supérieur. En 2019-2020, 16 activités de développement ont eu lieu, pour un total de 298 participations.

Éthique et déontologie

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des services en matière d'éthique et de déontologie.

En 2019-2020, le Ministère :

- a offert un service-conseil auprès des titulaires d'un emploi supérieur ;
- a organisé des séances de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur ;
- s'est assuré que les personnes candidates à un emploi supérieur aient complété des déclarations d'intérêts, qu'elles dénoncent leurs intérêts une fois nommées, le cas échéant, et qu'il n'y a pas d'incompatibilité de fonctions quant à leur situation ;
- a communiqué avec les titulaires d'un emploi supérieur et leur a rappelé les règles qui sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat ;
- a assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

OBJECTIF 2.1 :

ACCROITRE L'ACCESSIBILITÉ, POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS, DU CONTENU DES MÉMOIRES SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES

Les dossiers soumis au Conseil des ministres à l'aide d'un mémoire peuvent inclure un contenu qui devient accessible lorsque la décision a été annoncée ou rendue publique. Ce contenu peut prendre la forme d'une partie accessible d'un mémoire, d'une analyse d'impact réglementaire ou d'un document destiné à être rendu public qui contient l'essentiel de l'information se trouvant normalement dans la partie accessible d'un mémoire.

Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Réduction de 5 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 15 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 20 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	41 % ³ par rapport aux résultats de 2018-2019 Atteint	-	-	-

En 2018-2019, 45 % des mémoires ne comportaient pas de contenu accessible au public. Il s'agit généralement de dossiers sensibles, stratégiques ou dont les renseignements sont visés par des protections de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

En 2019-2020, cette proportion s'établit à 41 %, de sorte que l'objectif de réduction de 5 % a été atteint. Ce résultat s'explique notamment par la mise en place, en août 2019, d'un nouveau gabarit de mémoire et de nouveaux outils, tel un guide de rédaction, qui visent à favoriser l'accessibilité du contenu des mémoires.

Indicateur 2.1.2 : Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Publication d'un cadre normatif concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires	75 %	85 %	95 %
Résultats	Cadre normatif publié Atteint	-	-	-

Le Ministère s'est également engagé à faciliter l'accès au contenu des mémoires pour les citoyennes et citoyens. En février 2020, il a émis une nouvelle directive qui établit les principes et les obligations des ministères et organismes concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020.

3. La mesure de départ de 2018-2019 est estimée à 45 %.

Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

OBJECTIF 3.1 :

SOUTENIR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DANS L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Ministère est une instance qui contribue à l'évolution d'une culture d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il joue un rôle stratégique auprès des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics en leur offrant divers services, soit de la formation, des services-conseils ainsi que des outils (publications et guides).

Indicateur 3.1.1 : Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	65 %	70 %	75 %	80 %
Résultats	95,5 % Atteint	-	-	-

En 2019-2020, le taux de satisfaction des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics qui ont fait appel aux services offerts par le Ministère était de 95,5 %.

À cet effet, le Ministère a prodigué des services-conseils à plus de 200 reprises. De plus, il a diffusé une formation en ligne intitulée *Introduction au droit d'accès aux documents administratifs détenus par les organismes publics québécois*. Il a également produit un bulletin d'information spécial sur les incidents de confidentialité, lequel a été transmis aux responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels afin de leur faire connaître les étapes à suivre lors de la survenance d'un tel événement. Finalement, il a développé le *Document de soutien à l'application de la Loi sur l'accès dans le secteur municipal*.

Au cours de cette même année, le Ministère s'est vu confier la responsabilité de moderniser les lois des secteurs public et privé en matière de protection des renseignements personnels. L'objectif est, notamment, de répondre aux enjeux contemporains du contexte technologique et numérique auxquels la société québécoise fait face. À cet effet, le Ministère a procédé à des consultations visant à bonifier les orientations gouvernementales. Il a également rédigé, avec la collaboration du ministère de la Justice, les documents destinés au Conseil des ministres.

OBJECTIF 3.2 :

CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX DU QUÉBEC AVEC LES AUTRES PROVINCES ET LES TERRITOIRES

Le Ministère contribue, avec la collaboration du ministère de l'Économie et de l'Innovation, à l'essor et à la mobilité des entreprises québécoises, au sein du Canada, en les appuyant dans leurs échanges commerciaux avec les autres provinces et les territoires.

Indicateur 3.2.1 : Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	20 % par rapport aux résultats de 2018-2019	30 % par rapport aux résultats de 2018-2019	40 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	110 % ⁴ par rapport aux résultats de 2018-2019 (336 entreprises appuyées) Atteint	-	-	-

En 2019-2020, le nombre d'entreprises appuyées s'est élevé à 336, ce qui représente un accroissement de 110 % comparativement aux résultats de 2018-2019. Cette forte hausse s'explique, notamment, par la performance économique exceptionnelle ainsi que la tenue de certains événements qui ont généré un fort appui aux entreprises, comme Collision et UrbaniT à Toronto, en juin et mai 2019, et Buildex à Vancouver, en février 2020.

OBJECTIF 3.3 :

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES JEUNES

Le Ministère assure la mise en œuvre des mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, qui a pour but de répondre aux besoins des jeunes dans plusieurs domaines. Entre autres, il collabore avec plus de 250 organismes sans but lucratif qui offrent des programmes aux jeunes de façon directe.

Indicateur 3.3.1 : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	76 %	79 %	82 %	85 %
Résultats	85 % Atteint	-	-	-

Les relations du Ministère avec ses partenaires sont essentielles pour s'assurer que les jeunes aient accès à des services qui favorisent leur plein épanouissement et qui répondent efficacement à leurs besoins.

En 2019-2020, le Ministère a sondé les promoteurs et les organismes qu'il soutient afin de mesurer leur taux de satisfaction par rapport à la prestation de services qui leur est offerte. Les résultats montrent que 85 % des partenaires jeunesse sont satisfaits des services reçus.

4. La mesure de départ de 2018-2019 : 160 entreprises appuyées.

OBJECTIF 3.4 :

AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et ceux de la société civile pour favoriser l'essor de la francophonie canadienne et des communautés francophones et acadiennes. À cet effet, le Programme d'appui à la francophonie canadienne et le Programme de coopération intergouvernementale ont pour objectif de soutenir les projets qui facilitent la mise sur pied de réseaux et de partenariats entre les francophones du Québec et ceux d'ailleurs au Canada.

Plus particulièrement, ces programmes financent des projets qui visent à :

- appuyer le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- promouvoir et encourager l'utilisation du français au Canada ;
- renforcer les liens entre les Québécoises et Québécois et les francophones et francophiles du Canada ;
- renforcer l'adhésion à une francophonie inclusive à l'échelle pancanadienne.

Indicateur 3.4.1 : Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	72 %	76 %	80 %	84 %
Résultats	72 % Atteint	-	-	-

Par l'entremise de ces programmes, le Ministère a sondé, à l'été 2019, la satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets au cours de la période 2015-2019. Ces derniers se sont dits satisfaits à 72 %.

Ce résultat tient compte des efforts déployés par le Ministère pour améliorer les délais de réponse aux demandes de financement et d'information ainsi que les outils et la plateforme informatique de dépôt et de gestion des demandes.

Par ailleurs, en 2019-2020, le Ministère a procédé à la refonte complète des normes et des processus administratifs des programmes de subvention en francophonie canadienne. Il a poursuivi l'organisation du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, qui a été reporté en juin 2021 en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19). Il a aussi entamé les travaux de renouvellement de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne.

OBJECTIF 3.5 :

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE

Afin de favoriser la vitalité des communautés québécoises d'expression anglaise, le Ministère mise sur le renforcement des relations partenariales avec les organisations qui les représentent. Le partenariat constitue ainsi l'un des leviers privilégiés pour répondre aux défis auxquels font face les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

Indicateur 3.5.1 : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60 %	63 %	66 %	69 %
Résultats	79 % Atteint	-	-	-

En 2019-2020, le Ministère a sondé la satisfaction des représentantes et représentants des organismes et des institutions des communautés québécoises d'expression anglaise à l'égard des relations partenariales que ces derniers entretiennent avec lui.

Les résultats indiquent un taux global de satisfaction de 79 %. Ce résultat s'explique par :

- les efforts déployés par le Ministère pour consolider ses relations partenariales avec les organisations ;
- la fiabilité et la pertinence des renseignements fournis ;
- les démarches entreprises pour renforcer les relations entre les communautés d'expression anglaise et les ministères et organismes du gouvernement ;
- le soutien offert aux organismes dans leurs démarches de demande de financement.

ENJEU 2 :

PROSPÉRITÉ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

OBJECTIF 4.1 :

AUGMENTER LE NOMBRE DE JEUNES QUI TIRENT PROFIT DES MESURES FINANCÉES PAR LE MINISTÈRE

Le Ministère finance des mesures pour les jeunes par l'intermédiaire de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 et celles qui sont annoncées par le gouvernement dans ses différents plans budgétaires, et ce, depuis 2016-2017.

Indicateur 4.1.1 : Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3 % par rapport aux résultats de 2018-2019 ⁵	6 % par rapport aux résultats de 2018-2019	9 % par rapport aux résultats de 2018-2019	12 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultats	11 % par rapport aux résultats de 2018-2019 ⁶ Atteint	-	-	-

Il importe de souligner qu'en raison des répercussions de la pandémie du coronavirus (COVID-19), seulement 43 % des organismes ont pu déposer au Ministère leur reddition de comptes pour l'exercice 2019-2020. Ils ont rapporté que 111 773 jeunes avaient tiré profit de leurs mesures.

On observe, en 2019-2020, une augmentation de 11 % du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées par le Ministère, comparativement à 2018-2019.

OBJECTIF 4.2 :

APPUYER LES AUTOCHTONES DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Ministère contribue à la création des conditions qui permettent aux Autochtones de consolider leurs moyens pour améliorer leur niveau de vie, notamment par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones III (FIA III). Entre autres, le FIA III a pour objectif d'offrir aux Autochtones les moyens financiers de réaliser les projets priorités par chaque communauté, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire. Il représente un investissement de 158,6 millions de dollars, sur une période de cinq ans.

Indicateur 4.2.1 : Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone⁷

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	180	190	200	- ⁸
Résultats	206 Atteinte	-	-	-

En 2019-2020, pour l'ensemble des projets financés par l'entremise du FIA III, le Ministère a enregistré 206 emplois créés ou consolidés.

5. La mesure de départ de 2018-2019 est estimée à 193 063 (moyenne des trois dernières années).

6. Le résultat est calculé sur la base d'une augmentation moyenne du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées en 2019-2020, par organisme ayant déposé au Ministère sa reddition de comptes, comparativement aux résultats des trois dernières années.

7. Incluant les emplois consolidés.

8. Le Fonds d'initiatives autochtones III, le programme par lequel ces interventions sont réalisées, se termine le 31 mars 2022.

OBJECTIF 4.3 :
RENFORCER LES CAPACITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES À SERVIR
LES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE

Conformément à l'entente Renforcer la capacité communautaire régionale, le Ministère offre un soutien financier aux 24 organismes communautaires régionaux membres du Réseau communautaire de santé et de services sociaux. Ce soutien contribue à renforcer leur capacité de mieux répondre aux besoins des communautés québécoises d'expression anglaise.

Indicateur 4.3.1 : Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60 % ⁹ par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	75 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	80 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019
Résultats	65 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019 Atteint	-	-	-

En 2019-2020, les organismes communautaires régionaux ont accru les services offerts aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise de 65 % par rapport à 2018-2019. Ces nouveaux services comprennent :

- l'élargissement du mandat des organismes communautaires régionaux dans de nouveaux secteurs d'activité ;
- la consolidation des bureaux satellites existants ;
- la création de nouveaux bureaux satellites afin de favoriser la proximité et la diversification des activités dans la région respective couverte par un organisme communautaire.

9. La mesure de départ de 2018-2019 est estimée à 20 nouveaux services.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère exprime ses engagements en matière de diligence, d'équité, de respect, d'accessibilité ainsi que de qualité de l'information et des services offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes. La Déclaration stipule aussi les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte.

Le Ministère n'a reçu aucune plainte ces trois dernières années. En ce qui concerne le taux de réponse aux demandes de financement dans 60 jours ouvrables, on observe une baisse, en 2019-2020. Afin de pallier cette situation et de respecter ses engagements, le Ministère a revu son calendrier d'appels des projets qui seront financés en 2020-2021.

Tableau 3 - Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagement	Indicateur	Cible	Résultats 2019-2020	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018
Transmettre un accusé de réception aux demandes de renseignements ou de financement de projets dans les deux jours ouvrables	2 jours ouvrables	90 %	98 %	96 %	s. o.
Respecter la période d'évaluation des candidatures pour l'Ordre national du Québec qui débute à la mi-novembre, pour se terminer au plus tard à la fin avril de l'année qui suit (15 semaines ou moins)	15 semaines	100 %	100 %	100 %	s. o.
Répondre dans les soixante jours ouvrables aux demandes de financement de projets	60 jours ouvrables	n. d.	58,5 %	78 %	s. o.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2020, le Ministère disposait d'un effectif total de 1 188 personnes, dont 95,4 % formaient l'effectif régulier et 4,6 %, l'effectif occasionnel. Dans l'ensemble, 84,6 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 67,8 % du personnel travaille aux communications gouvernementales, soit 805 personnes.

Tableau 4 - Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité (programme)	2019-2020	2018-2019	Écart
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur ¹⁰	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 034	1 002	32
3. Relations canadiennes	61	51	10
4. Affaires autochtones	50	50	0
5. Jeunesse	22	22	0
6. Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	14	13	1
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	7	7	0
Total	1 188	1 145	43

Formation et perfectionnement du personnel

Le Ministère poursuit ses efforts en matière de développement des compétences de son personnel, et ce, en fonction des besoins évolutifs, de la gestion des talents et de la préparation de la relève. À cet effet, il élabore une programmation de formation annuelle, adaptée aux besoins qui sont déterminés par son personnel, comme les formations en bureautique, qui sont maintenant complètement en ligne.

En 2019, le Ministère a investi 1,3 % de sa masse salariale en formation. Le nombre de jours et la somme allouée par personne en formation ont augmenté par rapport à l'année précédente en passant respectivement de 2,32 à 2,69 jours et de 903 \$ à 981 \$.

Les données relatives à la formation et au perfectionnement du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, comme le prévoit la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

10. Le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique et n'est donc pas comptabilisé dans le présent exercice.

Tableau 5 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité ¹¹	2019 (\$)	2018 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	640 537	474 946
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	192 809	268 944
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	105 305	115 813
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	188 977	169 098
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	66 679	71 333

Tableau 6 - Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation ¹²	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	1,30	1,21
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,69	2,32
Somme allouée par personne (\$)	981	903

Tableau 7 - Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi ¹³	2019	2018
Cadre	292	526
Professionnelle et professionnel	1 651	1 221
Fonctionnaire	271	318

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) est le rapport entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (mutation, démission et retraite) durant l'année financière et le nombre d'employées et d'employés au cours de cette même période.

Tableau 8 - Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	14,9	18,4	12,8

11. La reddition de comptes s'effectue sur une année civile.

12. Idem.

13. Idem.

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Dans le but de mobiliser son personnel, chaque ministère ou organisme communique à ses employées et employés les attentes liées à la productivité comme il évalue leur performance durant l'année financière.

Tableau 9 - Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	62,3
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	30,1

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Le tableau suivant présente le budget révisé, les dépenses probables de l'exercice 2019-2020 ainsi que les dépenses réelles de 2018-2019 liées aux activités du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère, pour l'exercice 2019-2020, était de 468,4 millions de dollars, alors que le budget révisé s'élève à 491,7 millions de dollars. Cette variation est attribuable au recours au fonds de suppléance dans différents programmes du Ministère.

Tableau 10 - Dépenses et évolution par secteur d'activité (programme)

Secteur d'activité (programme)	Budget de dépenses 2019-2020 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2020 (000 \$)	Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	717,4	758,0	(40,6)	(5,4)
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	97 250,7	97 047,5	92 968,0	4 079,5	4,4
3. Relations canadiennes	14 787,8	13 663,7	13 888,0	(224,3)	(1,6)
4. Affaires autochtones	310 466,3	355 931,1	279 072,0	76 859,1	27,5
5. Jeunesse	52 928,0	55 788,1	46 678,0	9 110,1	19,5
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques ¹⁴	9 940,3	2 149,3	9 597,0	(7 447,7)	(77,6)
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	5 520,1	5 439,8	2 851,0	2 588,8	90,8

14. Incluant la Commission d'accès à l'information.

Secteur d'activité (programme)	Budget de dépenses 2019-2020 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2020 (000 \$)	Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$)	Écart (000 \$)	Variation (%)
Affaires maritimes ¹⁵	s. o.	s. o.	8 408,0	(8 408,0)	100,0
Total	491 651,6	530 736,9	454 220,0	76 516,9	16,8

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Le budget d'investissement alloué aux ressources informationnelles pour l'exercice 2019-2020 était de 735 000 \$. L'utilisation réelle a été de 497 910 \$ pour l'acquisition d'équipements ainsi que pour des travaux de rehaussement de l'environnement technologique.

Le budget de dépenses alloué aux activités en ressources informationnelles pour l'exercice 2019-2020 était de 1 885 300 \$. Celui-ci a également été respecté, avec des dépenses réelles de 1 603 470 \$.

Tableau 11 - Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projet ¹⁶	0	0
Activités ¹⁷	497,91	1 603,47
Total	497,91	1 603,47

15. Les responsabilités en matière d'affaires maritimes ont été transférées au ministère des Transports, en octobre 2018.

16. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

17. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère rend compte de la répartition de son effectif et de tout contrat de service de 25 000 \$ ou plus.

Répartition des effectifs

Le Ministère a utilisé un total de 2 073 771 heures rémunérées en 2019-2020. Cette consommation a permis de respecter la cible fixée par le Conseil du trésor, soit 2 147 848 heures rémunérées.

Tableau 12 - Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2020

Catégorie ¹⁸	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	200 872,7	178,2 ¹⁹	201 050,9	110,1
2. Personnel professionnel	1 337 674,3	12 665,2	1 350 339,5	739,4
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	514 996,6	4 900,5	519 897,1	284,7
4. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	2 030,5	452,7	2 483,2	1,4
Total 2019-2020	2 055 574,1	18 196,6	2 073 770,7	1 135,6
Total 2018-2019	2 013 530,2	14 856,2	2 028 386,4	1 110,6

18. Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

19. Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

Contrats de service

En 2019-2020, le Ministère a conclu 24 contrats de service qui comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, pour une valeur totale de 9 594 000 \$.

Tableau 13 - Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de service avec une personne physique ²⁰	2	280
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²¹	22	9 314
Total des contrats de service	24	9 594

4.2 Développement durable



Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

En 2019-2020, certaines cibles du Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère ont été revues, notamment pour permettre de mieux mesurer les résultats obtenus.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
1. Doter le Ministère d'une politique de développement durable	Adoption d'une politique en matière de développement durable	31 mars 2019 : politique adoptée	s. o.	Atteinte en 2018-2019
2. Favoriser la réduction des déplacements professionnels et l'utilisation de moyens de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre (GES)	Adoption de lignes directrices pour les déplacements professionnels et le navettage	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées	s. o.	Atteinte en 2018-2019

20. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

21. Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
3. Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives	Adoption de lignes directrices visant les acquisitions écoresponsables	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées	s. o.	Atteinte en 2018-2019
3. Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives	Coût des acquisitions écoresponsables	2019-2020 : augmenter de 5 % la proportion des acquisitions écoresponsables sur l'ensemble des acquisitions, comparativement à 2017-2018	<ul style="list-style-type: none"> • 2017-2018 : 29,95 % • 2018-2019 : 37,90 % • 2019-2020 : 33,59 % Il s'agit d'une augmentation de 12,15 %.	Atteinte
4. Améliorer les processus de gestion intégrée des documents	Nombre de nouveaux systèmes dotés de mécanismes de transfert vers le Système de gestion électronique de documents (SyGED)	Dans tous les nouveaux systèmes à compter du 1 ^{er} avril 2018 : au moins un système par année	Un nouveau système ministériel a été mis en place et a été doté d'un connecteur permettant le transfert vers SyGED.	Atteinte
4. Améliorer les processus de gestion intégrée des documents	Nombre de capsules et de guides de promotion diffusés pour promouvoir l'utilisation des mécanismes de transfert de fichiers vers SyGED	<ul style="list-style-type: none"> • Annuellement : deux capsules (documents d'information) • 31 mars 2020 : deux guides ou aide-mémoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux documents ont été développés et diffusés en vue de faire la promotion des mécanismes de transfert et d'archivage. • Deux guides ou aide-mémoire sur les mêmes sujets ont également été développés, puis communiqués aux employés visés. 	Atteinte
5. Promouvoir la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3 RV)	Adoption de lignes directrices visant le réemploi de matériel excédentaire	31 mars 2020 : lignes directrices adoptées	s. o.	Atteinte en 2018-2019
5. Promouvoir la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3 RV)	Élaboration d'un outil favorisant l'échange et la distribution de surplus de fournitures de bureau	31 mars 2019 : babillard fonctionnel dans l'intranet	s. o.	Atteinte en 2018-2019
5. Promouvoir la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3 RV)	Nombre d'améliorations des installations de récupération dans les espaces réaménagés	50 % des espaces réaménagés qui ont des cuisinettes ou des salles à dîner	Aucun espace n'a été réaménagé ou aménagé en 2019-2020.	Non atteinte

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
6. Améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques	Adoption d'une directive visant une gestion écoresponsable des équipements informatiques	31 mars 2019 : directive adoptée	s. o.	Atteinte en 2018-2019
6. Améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques	Remplacement d'équipements informatiques multiples par de nouvelles tablettes électroniques	Hausse de 8 % par rapport à l'année précédente	9,71 %	Atteinte
7. Appliquer des mesures écoresponsables dans l'organisation de différentes activités (activités de communication, consultations publiques, réceptions, réunions)	Adoption de lignes directrices pour l'organisation d'activités écoresponsables	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées	s. o.	Atteinte en 2018-2019
8. Intégrer des considérations écoresponsables dans la gestion contractuelle	Nombre d'appels d'offres, d'appels de propositions et de contrats où les critères écoresponsables ont été pris en compte	Bilan annuel	Non réalisé	Non atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
9. Établir une démarche systématique de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes et les activités ministérielles	Améliorations apportées aux outils d'aide à la décision existants	31 mars 2020 : améliorations effectuées	Aucune amélioration apportée aux outils d'aide à la décision existants.	Non atteinte
9. Établir une démarche systématique de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes et les activités ministérielles	Nombre d'actions structurantes et d'activités ministérielles auxquelles la prise en compte des principes de développement durable a été appliquée	Au moins une action par année	Élaboration du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère, dont l'analyse du contexte a tenu compte des facteurs socioéconomiques avant de confirmer les choix stratégiques.	Atteinte

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
10. Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur à l'importance de la prise en compte des principes de développement durable	Nombre et nature des actions de sensibilisation offertes	Au moins une action par année	En 2019-2020, une des attentes gouvernementales à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion est de tenir compte des principes de développement durable dans la prise de décision.	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3

FAVORISER L'ADOPTION D'APPROCHES DE PARTICIPATION PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
11. Élaborer un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique	Cadre de référence gouvernemental élaboré	Dépôt du cadre de référence en 2016-2017	s. o.	Atteinte en 2017-2018

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
3. Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives	Nombre de personnes formées sur les acquisitions écoresponsables	31 mars 2020 : 80 % des personnes concernées	Non réalisé	Non atteinte
4. Améliorer les processus de gestion intégrée des documents	Nombre de personnes formées aux bonnes pratiques en gestion intégrée des documents	31 mars 2020 : 80 % des personnes concernées	82,3 % des personnes concernées ont été formées.	Atteinte
12. Informer, sensibiliser et mobiliser le personnel en matière de développement durable	Nombre de capsules d'information et de sensibilisation diffusées	<ul style="list-style-type: none"> Annuellement : 10 capsules sur des sujets relatifs au développement durable 31 mars 2020 : 20 capsules Imprimer moins, imprimer mieux ! 	20 capsules Imprimer moins, imprimer mieux ! ont été publiées.	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5**RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL**

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
13. Soutenir financièrement les projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones	Nombre de projets soutenus	25 projets	50 projets	Atteinte
13. Soutenir financièrement les projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones	Investissements engagés et réalisés	225 000 \$	251 912 \$	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2**APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS****OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.3****APPUYER ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET LES MILIEUX DÉFAVORISÉS**

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
14. Soutenir financièrement des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social et communautaire	Nombre de projets soutenus	90 projets	111 projets	Atteinte

Actions	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats 2019-2020	Atteinte de la cible
14. Soutenir financièrement des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social et communautaire	Investissements engagés et réalisés	10 M\$	22,43 M\$	Atteinte

Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable

Recommandations	Mesures prises	Résultats 2019-2020
1. Attribuer à une entité ou à un regroupement d'entités le mandat de coordonner les actions des ministères et organismes responsables de la réhabilitation des terrains contaminés.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un comité directeur responsable de coordonner la planification, la priorisation et le suivi des travaux des ministères et organismes responsables de la réhabilitation des terrains contaminés sous la responsabilité de l'État. 	Atteint
2. Veiller à ce que l'entité ou le regroupement d'entités responsable de la coordination élabore un plan d'action et lui transmette au moins annuellement une reddition de comptes sur sa mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'action incluant les éléments visés à la recommandation 2 du Vérificateur général du Québec et le faire approuver par le Conseil des ministres. Réaliser et transmettre annuellement une reddition de comptes sur l'état d'avancement du plan d'action au Conseil du trésor. 	Atteints

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Résultats relatifs aux mesures du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020

En 2019-2020, le Ministère a répondu aux priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 en fonction de ses responsabilités, notamment en matière de jeunesse et d'affaires autochtones.

Abitibi-Témiscamingue

Réponse	État de réalisation
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones, notamment en accompagnant des acteurs régionaux (formation, transfert de connaissances, financement, etc.) pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue. Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.	En cours

Chaudière-Appalaches

Réponse	État de réalisation
Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, le soutien personnalisé à distance et l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 76 municipalités régionales de comté (MRC) au Québec.	En cours

Côte-Nord

Réponse	État de réalisation
Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, le soutien personnalisé à distance et l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 76 MRC au Québec.	En cours
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones en agissant comme intermédiaire actif entre les acteurs régionaux. Le Ministère agira en complémentarité avec les autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.	En cours

Estrie

Réponse	État de réalisation
Offrir aux étudiantes et étudiants des cégeps, par l'entremise du concours Cégeps en spectacle, la possibilité de présenter un projet parascolaire en arts de la scène leur permettant d'acquérir un sentiment d'appartenance, un savoir-faire et une motivation pour les activités en milieu scolaire, favorisant par le fait même la relève artistique. La mesure se concrétise par l'organisation de finales locales et régionales et d'une finale nationale. Ce programme est offert dans toutes les régions du Québec.	En cours

Îles-de-la-Madeleine

Réponse	État de réalisation
Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 76 MRC au Québec.	En cours

Laval

Réponse	État de réalisation
Soutenir financièrement les programmes d'expérimentation à l'entrepreneuriat collectif, par l'intermédiaire de Jeune Coop et du Programme d'expériences entrepreneuriales du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, permettant aux jeunes d'expérimenter la création et la gestion d'une coopérative et de développer leurs aptitudes entrepreneuriales et leur appartenance à leur communauté. Ces programmes sont offerts dans les écoles secondaires du Québec en tant qu'activités parascolaires et sous forme de projets en entrepreneuriat collectif.	En cours

Montréal

Réponse	État de réalisation
Soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.). Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.	En cours

Nord-du-Québec (Jamésie)

Réponse	État de réalisation
Soutenir les acteurs socioéconomiques jamésiens dans l'établissement de nouveaux partenariats régionaux ou dans le renouvellement de partenariats déjà existants.	Non amorcée : aucun projet admissible n'a été soumis

Réponse	État de réalisation
<p>Soutenir activement les acteurs autochtones et non autochtones de la région. Ponctuelle et ciblée, l'aide pourra prendre différentes formes (accompagnement, transfert de connaissances, soutien financier, etc.), de manière à répondre aux besoins particuliers exprimés par les acteurs régionaux.</p> <p>(Dans le respect de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de la Paix des braves et de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement du Québec et les Cris.)</p>	En cours

Outaouais

Réponse	État de réalisation
<p>Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 76 MRC au Québec.</p>	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Réponse	État de réalisation
<p>Soutenir les mesures ou l'élaboration des initiatives économiques entreprises par les acteurs du milieu.</p>	En cours
<p>Soutenir financièrement la réalisation de projets économiques. Ponctuelle et ciblée, l'aide pourra emprunter différentes formes dans l'espoir de renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.</p>	En cours
<p>Soutenir le développement de l'industrie de la fourrure nordique, notamment en étudiant la possibilité de contribuer à la relance de cette industrie, en collaboration avec les différents acteurs autochtones et non autochtones de la région.</p> <p>(Dans le respect des directives du <i>Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional</i>, rédigé par le Groupe de travail Premières Nations et mis sur pied lors des suivis du Sommet économique régional, tenu le 18 juin 2015.)</p>	Non amorcée : aucun projet admissible n'a été soumis

Toutes les régions administratives

Réponse	État de réalisation
<p>Soutenir les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté et d'une collectivité, par l'entremise du programme Québec Volontaire. Ce programme souhaite favoriser la mobilité des jeunes en région et améliorer la connaissance des régions par les jeunes.</p>	En cours

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune communication ou divulgation d'actes répréhensibles en 2019-2020.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Le Ministère participe à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de représentation de groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Il procède au repérage de candidatures de membres de ces groupes dans les banques de personnes qualifiées. Le Ministère sensibilise, de façon continue, les gestionnaires aux obligations découlant des programmes et des mesures d'accès à l'égalité en emploi, tout en les soutenant dans la gestion de l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers.

Tableau 14 - Effectif régulier au 31 mars 2020

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 133

Tableau 15 - Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Total de personnes embauchées	92	64	58	30	244

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Au cours de l'année, le Ministère a embauché 10 membres d'au moins un groupe cible pour un emploi régulier, soit un nombre légèrement plus élevé que l'année dernière. Le taux d'embauche des membres d'au moins un groupe par rapport à l'embauche totale s'élève à 12,3 %.

Tableau 16 - Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2019-2020	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi ²² (%)
Régulier	92	8	2	0	0	10	10,9
Occasionnel	64	6	1	0	1	8	12,5
Étudiant	58	8	0	0	0	8	13,8
Stagiaire	30	4	0	0	0	4	13,3
Total	244	26	3	0	1	30	12,3

Tableau 17 - Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier (%)	10,9	4,5	13,9
Occasionnel (%)	12,5	12,0	7,7
Étudiant (%)	13,8	19,1	9,3
Stagiaire (%)	13,3	6,7	18,2

L'objectif d'embauche consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers et occasionnels, des étudiants et des stagiaires membres des minorités visibles et ethniques (MVE) ainsi que des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 18 - Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018 (%)
Anglophones	13	1,1	13	1,2	15	1,5
Autochtones	9	0,8	7	0,6	8	0,8
Personnes handicapées ²³	15	1,3	18	1,7	20	2,0
Total	37	3,3	38	3,5	43	4,3

22. Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2019-2020 dans le même statut d'emploi.

23. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées est de 2 % de l'effectif régulier.

Tableau 19 - Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)
MVE Montréal/Laval	23	20,5	17	16,0	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Outaouais/Montérégie	2	10,5	2	11,8	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	2	18,2	2	20,0	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Capitale-Nationale	51	5,1	50	5,3	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
MVE Autres régions	2	4,9	0	0,0	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition

Rappel des cibles régionales de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Tableau 20 - Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	4	5,1

La cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques est de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Tableau 21 - Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	92	64	58	30	244
Nombre de femmes embauchées	63	46	39	18	166
Taux d'embauche des femmes (%)	68,5	71,9	67,2	60,0	68,0

Tableau 22 - Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ²⁴	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	115	751	191	76	1 133
Femmes	64	529	136	66	795
Taux de représentativité des femmes (%)	55,7	70,4	71,2	86,8	70,2

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès du personnel d'encadrement. La campagne de la 22^e Semaine québécoise des personnes handicapées de même que celle de la Journée internationale des personnes handicapées ont été diffusées dans l'intranet.

Tableau 23 - Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

Automne 2019 (cohorte 2020)	Automne 2018 (cohorte 2019)	Automne 2017 (cohorte 2018)
3	1	Aucune

24. Personnel professionnel : y compris les avocates et avocats, de même que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

Tableau 24 - Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2019-2020	2018-2019	2017-2018
Aucun	Aucun	1

Tableau 25 - Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
<p>Invitation à participer à une nouvelle mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des MVE.</p> <p>Le Ministère a proposé une vingtaine de projets d'emploi, cinq ont été retenus par le Secrétariat du Conseil du trésor et deux ont mené à l'embauche de membres des MVE pour un an.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MVE 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les gestionnaires
<p>Appels téléphoniques personnalisés adressés aux candidates ou candidats membres d'au moins un groupe cible disponibles dans les banques d'agentes ou d'agents d'information afin de les inviter à manifester leur intérêt pour d'éventuels postes offerts au Ministère.</p> <p>39 offres de services ont été reçues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anglophones • Autochtones • Personnes handicapées • MVE 	<ul style="list-style-type: none"> • 97 personnes membres d'au moins un groupe cible

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Accès à l'information

En 2019-2020, le Ministère a reçu 155 demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). Parmi celles-ci, quinze ont été traitées dans les délais, après le 31 mars 2020.

Tableau 26 - Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	
	155

Tableau 27 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	130	1	0
21 à 30 jours	24	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	154	1	0

Tableau 28 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Entièrement acceptée	36	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	34	0	0	9, 9 CDLP ²⁵ , 13, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 36, 37, 39, 53, 54.
Refusée	30	0	0	9, 9 CDLP, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 48, 53, 54. Articles 14, 19, 27, 33, 34, 37 et 48 ²⁶ .

25. Charte des droits et libertés de la personne.

26. Les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de la disposition 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Autres	54	1	0	48 ²⁷ , désistement, aucun document.

Tableau 29 - Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	2

Protection des renseignements personnels

La responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels ou leur protection en matière de sondage.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, le Ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>.

Lors des séances d'accueil, le Ministère sensibilise les nouvelles employées et les nouveaux employés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le Ministère soutient son personnel dans l'application de sa politique linguistique et de la Charte de la langue française en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. À cet effet, un service linguistique est offert et divers outils sont accessibles dans l'intranet ministériel.

Le Ministère veille également à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre.

27. Demandes jugées irrecevables ou inapplicables et qui sont redirigées vers un ou d'autres organismes publics ou pour lesquelles il y a eu désistement de la personne (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

La politique linguistique du Ministère a été approuvée le 1^{er} mai 2000. En 2019-2020, le Ministère a déposé son nouveau projet de politique linguistique à l'Office québécois de la langue française, pour commentaires.

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration a été adoptée en mars 2011.

Tableau 30 - Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	

4.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Engagements à l'égard de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le Ministère a contribué à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 en tant que collaborateur à différentes mesures. Il a aussi réalisé des activités qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le service direct Persévérance scolaire du programme Créneau carrefour jeunesse encourage la persévérance scolaire ou le retour des jeunes aux études en les soutenant dans leur démarche personnelle. Le service s'adresse aux jeunes de 15 à 19 ans qui sont soit à risque de décrocher et fréquentant un établissement d'enseignement secondaire ou un centre d'éducation aux adultes, soit des décrocheuses ou décrocheurs récents qui fréquentaient ces endroits moins de six mois auparavant. Par ailleurs, depuis l'implantation du Créneau carrefour jeunesse en janvier 2017, les données des indicateurs sont collectées selon l'analyse différenciée des sexes.
- Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, coordonné par le Ministère, regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones.

- Le Fonds d'initiatives autochtones III comprend un volet particulier avec une enveloppe de 2,55 millions de dollars facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones. De plus, par l'entremise du volet Action communautaire de ce fonds, l'organisme Femmes autochtones du Québec peut bénéficier d'une somme annuelle maximale de 250 000 \$, pour une période de 5 ans (2017-2022).

Par ailleurs, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 24 sociétés ou organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'élève à 52,3 %, au 31 mars 2020. La parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État se situe entre 40 % et 60 %. Cette parité a été atteinte en 2011-2012 et est maintenue depuis.

Notons que le taux de représentativité des femmes dans les ministères pour les postes de titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion s'élève à 41,2 % au 31 mars 2020 et se situe ainsi dans la zone paritaire.

4.9 Lois et règlements

Cette section présente les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, à la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, au ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, à la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et à la ministre responsable des Affaires autochtones, au 31 mars 2020.

Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre

- Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18)
 - Règlement sur l'allocation forfaitaire des frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre E-18, r. 0.1)
 - Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets (RLRQ, chapitre E-18, r. 1)
- Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2), fonctions relatives aux jeunes, notamment celles qui sont prévues aux paragraphes 1^o et 2^o de l'article 4.1
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) à l'exception des sections II, III.1, III.1.1 et III.2
 - Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1)
 - Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, r. 3)
- Loi sur les ministères (RLRQ, chapitre M-34)
- Loi sur l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01)
 - Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01, r. 1)

Lois et règlements dont l'application est confiée à la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)
 - Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 1)
 - Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)
 - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3)
 - Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 4)
 - Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 5)
 - Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 6)
- Code des professions (RLRQ, chapitre C-26), section V.I du chapitre IV
- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1)
- Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)
 - Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1)
 - Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 2)
 - Règlement sur le registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 3)
 - Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 4)

Loi dont la responsabilité est confiée au ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire

- Loi sur la laïcité de l'État (RLRQ, chapitre L-0.3)

Lois dont l'application est confiée à la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

- Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques (RLRQ, chapitre C-7.1)
- Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (RLRQ, chapitre E-20.2)
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section II

Lois dont l'application est confiée à la ministre responsable des Affaires autochtones

- Loi sur le Gouvernement de la nation crie (RLRQ, chapitre G-1.031)
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section III.2
- Loi sur la Société de développement des Naskapis (RLRQ, chapitre S-10.1)
- Loi sur la Société Makivik (RLRQ, chapitre S-18.1)

5. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Activités réalisées dans le cadre du Programme de relève de la haute fonction publique 2019-2020.	21
Tableau 2 - Programme de mentorat 2019-2020, dyades mentors-mentorés.	21
Tableau 3 - Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens.	30
Tableau 4 - Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.	31
Tableau 5 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité.	32
Tableau 6 - Évolution des dépenses en formation.	32
Tableau 7 - Jours de formation selon les catégories d'emploi.	32
Tableau 8 - Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier.	32
Tableau 9 - Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée.	33
Tableau 10 - Dépenses et évolution par secteur d'activité (programme).	33
Tableau 11 - Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020.	34
Tableau 12 - Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril au 31 mars 2020.	35
Tableau 13 - Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.	36
Tableau 14 - Effectif régulier au 31 mars 2020.	45
Tableau 15 - Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020.	45
Tableau 16 - Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020.	46
Tableau 17 - Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi.	46
Tableau 18 - Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.	46
Tableau 19 - Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.	47
Tableau 20 - Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020.	47
Tableau 21 - Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi.	48
Tableau 22 - Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020.	48
Tableau 23 - Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH.	48
Tableau 24 - Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars.	49
Tableau 25 - Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)	49
Tableau 26 - Nombre total de demandes reçues.	50
Tableau 27 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais.	50
Tableau 28 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues.	50
Tableau 29 - Mesures d'accommodement et avis de révision.	51
Tableau 30 - Comité permanent et mandataire.	52

